

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS
DU 28 JUILLET 2020**

Le 28 Juillet 2020 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize.

Présents : BARBIER Daniel, BARBIER Roger, BORNET Carole, BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, CLAVEL Eric, COLAS David, COLIN Severine, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, POYEN Emmanuel, RAFFALLI Catherine, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés** : BERNARD Colette, CAILLOT Daniel (suppléé par BERNIER Corinne), GRZESKOWIAK Ingrid (suppléée par CHARDONNERET Rémy), MOREAU Alain (pouvoir à Guyot J.), VILLA Jean-Claude (pouvoir à Gateau M.).

Secrétaire de séance : BOUZOUOLA Yasmina.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

SOMMAIRE

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 9 JUIN 2020	2
2. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS	2
3. CREATION D'UN POSTE DE 10IEME VICE-PRESIDENT	3
4. ELECTION DU 10IEME VICE-PRESIDENT.....	3
5. INDEMNITES.....	5
6. COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	6
7. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	7
8. COMMISSION D'APPEL D'OFFRE.....	7
9. REPRESENTATION AUX ORGANISMES EXTERIEURS	8
10. SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE : ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE RELANCE DU TOURISME « ESSAYEZ LA NIEVRE »	14
11. SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE : DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DE COTISATION FONCIERE AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE....	14
12. FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE 2020	15
13. RESTITUTION DU « GARAGE DE DEVAY » A LA COMMUNE.....	16
14. CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS SA	16

1. Adoption du compte-rendu du conseil du 9 Juin 2020

Il est proposé au Conseil d'approuver le Compte-rendu du Conseil du 9 Juin 2020.

Un débat s'ouvre, Monsieur Schwartz demande des éclaircissements sur les crédits d'investissement voirie pour l'accès à l'entreprise VGB à la Machine. Il demande si et par qui les vérifications ont été faites. Madame Vingdiolet informe que Monsieur Thévenard a été sur place. Il est précisé qu'il y a 180 000€ TTC sur la ligne dont 120 000 sont fléchés sur cet emplacement.

Madame Roy ajoute que les travaux ne sont pas encore réalisés et qu'il s'agit d'une enveloppe.

Monsieur Gautheron dit qu'il a été voir sur place et qu'il y a un dos d'âne très prononcé et que l'ordre de grandeur de l'enveloppe est correct.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

2. Compte rendu de l'exercice des délégations

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux délibérations générales de délégations n° 2018/009 et 2020/043 et aux délibérations spéciales de délégations du Conseil Communautaire, il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées par le Conseil à la Présidente et il est proposé au Conseil de prendre acte de ce compte-rendu.

Marchés, conventions

✓ ***Achat des biens meubles matériels et immatériel de l'Hôtel de l'Agriculture***

- Titulaire du marché : SELERL JSA, Nevers
- Montant du marché : 29 550 € HT
- Date d'attribution : Ordonnance du juge commissaire du 15 Juin 2020

✓ ***Achat de conteneurs poubelles (3 272 bac, tailles diverses)***

- Titulaire du marché : SULO France
- Montant du marché : 104 906,10 € HT
- Date d'attribution : 18 Juin 2020

✓ ***Bail emphytéotique ZA du Four à Chaux***

- Bénéficiaire : SAS CENTRALE SOLAIRE DE DECIZE
- Durée : 25 ans, reconductible 2 fois 10 ans
- Loyer annuel : 39 020,50 € HT annuel, indexé
- Date signature : 2 Juillet 2020

✓ ***Bail professionnel dans les locaux 12 route de la Machine***

- Bénéficiaires : Mmes Verduront et Tissier
- Durée : 1^{er} Septembre 2020 au 31 Août 2023
- Loyer annuel : 2340 € HT annuel, indexé

✓ ***Convention de domanialité pour la Guinguette de l'Etang Grenetier***

- Bénéficiaires : M. Vidal
- Durée : 9 ans à compter 1^{er} Juin 2020
- Redevance annuelle : 7260 € HT annuel, indexé

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

3. Création d'un poste de 10^{ième} Vice-Président

En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le Conseil communautaire dispose de la faculté de créer un poste de 10^{ième} Vice-Président.

Il est proposé au Conseil de créer ce poste et, le cas échéant, de procéder à l'élection consécutive pour le pourvoir.

Un débat s'ouvre.

Monsieur Daguin demande si la création de ce dixième poste est en lien avec la situation lors de l'élection de toutes les vice-présidences. Il ajoute que ce qui s'est passé dernièrement ne montre pas une sérénité de la part de la Présidente et que, d'après des échos, il y a pu y avoir des situations un peu cavalières. Il conclut en disant qu'il ne suffit pas d'avoir un casier judiciaire vierge, qu'il faut des qualités éthiques et morales.

Madame Roy lui répond qu'il était parti à ce moment de la dernière séance et qu'il fait état de choses qu'il n'a pas vécues.

Monsieur Daguin dit qu'il a un droit d'expression, que la situation est surréaliste.

Madame Jamet prend la parole pour remercier la Présidente de la proposition faite au Conseil pour apaiser les esprits et la remercie de cette main tendue à Decize.

Madame Bouzoula intervient pour dire qu'il faut prendre en compte le travail de la personne concernée.

Madame Guyot réagit aux propos de Madame Jamet en exposant que sa position se justifie par le fait qu'elle ne veut pas avaler de couleuvres et dit avoir questionné le retrait d'une Vice-Présidence à Decize en comparaison avec les autres Communautés et eut égard à la position de Ville-centre de Decize. Elle conclut en disant que c'est Madame Roy qui a fait cette proposition et qu'elle la trouve louable.

Monsieur Barbier (Roger) dit être attristé de la façon dont ça se passe et voit cette proposition comme la remise en cause de ce qui avait été acté au dernier Conseil.

Madame Roy dit qu'elle propose et que c'est le Conseil qui dispose.

Monsieur Barbier (Roger) ajoute qu'il n'est pas le seul dans son état d'esprit.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins deux oppositions et trois abstention, agréé la proposition.

4. Election du 10^{ième} Vice-Président

Votants : 43

Nuls : 1

Blancs : 9

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 16

A obtenu :

Christine JAMET : 6

Jean-Marie MONNETTE : 27

Jean-Marie MONNETTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu 10^{ème} Vice-Président.

Monsieur Daguin intervient pour dire « Madame la Présidente, la Comédie continue. Vous dites ‘on ne fait pas de politique’, mais si. »

Madame Roy dit qu’ici, à la Communauté, il y toujours eu des sensibilités, mais que l’on s’efforce de travailler dans le consensus.

Madame Roy donne lecture des délégations qu’elle a accordé ou va accorder.

➤ **Justine GUYOT : Prospective et solidarité territoriale**

Chargée de la réflexion sur la gestion active du patrimoine communautaire

Chargée du suivi des infrastructures et problématiques de santé

Chargée du dossier Maisons France services

Chargée du Fonds de concours et de la solidarité territoriale

➤ **François GAUTHERON : Projet de territoire**

Chargé du projet de territoire et de la contractualisation, en lien avec le Conseil communautaire

Chargé du suivi des dossiers relatifs au schéma de cohérence territoriale (SCOT) et aux schémas de secteurs

Chargé du suivi de la compétence aménagement numérique du territoire

➤ **Guy HOURCABIE : Environnement & Développement durable**

Chargé du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Contrat de Transition Écologique

Chargé des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables

Chargé des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

➤ **Marie-Christine VINGDIOLET : Promotion du territoire**

Chargée à travers le patrimoine de promouvoir le territoire communautaire en lien avec l’Office du Tourisme

Chargée du développement touristique en lien avec le VP aux itinérances douces

Chargée de la définition d’un programme annuel de soutien aux actions culturelles, sportives, professionnelles, commerciales ou d’intérêt général du territoire, limité aux dépenses de communication

➤ **Pascal THEVENET : Formation & Coordination projet CIT – Centre Fresneau**

Chargé de la mise en œuvre de l’adéquation des emplois à l’économie locale en lien avec l’éducation nationale, les organismes de formation, d’emploi et d’insertion (nouvelles formations, Maison de l’emploi...)

Chargé de la coordination du projet CIT- Centre Fresneau en lien avec la Présidente et les V-Pdt Promotion et Itinérances douces

➤ **Jean-Yves FOREST : Finances**

Chargé du suivi de la préparation et de l’exécution budgétaires

Chargé de l’analyse et de la prospective concernant les finances communautaires

Chargé de l’animation du Comité Finances

➤ **Sandra BOUILLON : Communication**

Chargée de la coordination de la communication institutionnelle

Chargée de la sensibilisation de la jeunesse aux enjeux du territoire communautaire

➤ **Pierre THEVENARD : Mutualisation**

Chargé d'évaluer les besoins et les moyens disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes

Chargé de proposer la mise en commun de moyens entre la Communauté de Communes et les Communes ou entre les Communes entre elles

Chargé de l'organisation des achats groupés pour le compte de la Communauté de Communes et des Communes, ou de la mise en place d'une centrale d'achat

➤ **David COLAS : Itinérances douces**

Chargé du développement des itinérances douces en lien avec la VP à la Promotion du territoire

Chargé du développement du potentiel halieutique du territoire dans sa dimension touristique

Chargé de la prospective vis-à-vis de la vieille Loire

➤ **Jean-Marie MONNETTE : Cadre de vie**

Economie circulaire et valorisation matières, tri sélectif

Chargé de s'assurer du suivi du service public de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés, le cas échéant en lien avec les organismes auxquels tout ou partie de cette compétence est déléguée

Chargé de la mise en œuvre du plan d'actions

Chargé du lien auprès des Communes pour la mise en œuvre de la politique communautaire déchets ménagers et assimilés

Aire des gens du voyage

Chargé du suivi de la prestation de gardiennage et du maintien de l'Aire

➤ **Eric VENUAT : Circuits courts**

Chargé de l'accompagnement de l'adaptation des filières agricoles du territoire aux circuits courts

5. Indemnités

Vu les articles L 5211-12 et R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux conditions d'exercice du mandat de membre du Conseil et les arrêtés portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et au Conseiller communautaire délégué, il est proposé au Conseil de fixer les indemnités de fonction versées au Président, aux Vice-présidents et au Conseiller communautaire délégué comme suit :

Pourcentage du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

	<i>Maximal</i>	<i>Précédant Mandat</i>	Proposé
Président	67,5%	62%	50%
Vice-Présidents	24,73%	15%	14,5%
Conseiller délégué	6%	-	5%

Etant entendu que cette proposition prendra effet au 17 Juillet 2020 et que les crédits nécessaires seront prévus au budget communautaire.

Un débat s'ouvre.

Monsieur Monnette intervient pour remercier la Présidente l'amputation de son indemnité dans le cadre de la création d'une 10^{ème} Vice-Présidence.

Madame Roy expose que l'objectif était de rester dans l'enveloppe budgétaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins une abstention, agréé la proposition.

6. Commissions communautaires

Il est proposé au Conseil de désigner les membres aux commissions Promotion du territoire, Itinérances douces, Mutualisation et Economie circulaire et valorisation matière, tri sélectif.

➤ **Commission « Promotion du Territoire »**

Chargée de la réflexion et force de proposition sur la promotion et le développement touristique du territoire communautaire.

Donne son avis sur un programme annuel de soutien aux actions culturelles, sportives, professionnelles, commerciales ou d'intérêt général du territoire, limité aux dépenses de communication.

Suit les actions de la Communauté dans ces domaines et donne son avis sur les questions soumises par le Conseil, le Bureau ou la Présidente.

➤ **Commission « Itinérances douces »**

Chargée de la réflexion et force de proposition sur le développement des itinérances douces et sur les aspects touristiques de l'eau.

Suit les actions de la Communauté dans ces domaines et donne son avis sur les questions soumises par le Conseil, le Bureau ou la Présidente.

➤ **Commission « Mutualisation »**

Chargée de la réflexion et force de proposition sur le sujet de la mutualisation des moyens entre les Communes et entre les Communes et la Communauté.

Chargée de la réflexion sur la mise en place de groupement de commande.

Suit les actions de la Communauté dans ces domaines et donne son avis sur les questions soumises par le Conseil, le Bureau ou la Présidente.

➤ **Commission « Economie circulaire et valorisation matière, tri sélectif »**

Chargé de de la réflexion et force de proposition sur le service public de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilé.

Suit les actions de la Communauté dans ces domaines et donne son avis sur les questions soumises par le Conseil, le Bureau ou la Présidente.

Un débat s'ouvre.

Madame Jamet indique n'avoir pas été consultée et qu'il aurait été judicieux d'avoir Monsieur Mettery aux Itinérances douces.

David Colas dit qu'il a déjà échangé avec Monsieur Mettery sur les canaux et il y a matière mobiliser les compétences en fonction des dossiers.

Madame Roy dit qu'il y a une légitimité à intégrer des compétences dans des groupes de travail.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins une abstention, désigne les membres des Commissions communautaires comme suit.

« Promotion du Territoire »	« Itinérances douces »	« Mutualisation »	« Economie circulaire et valorisation matière, tri sélectif »
Marie-Christine VINGDIOLET	David COLAS	Pierre THÉVENARD	Jean-Marie MONNETTE
Gilles CHATILLON	Didier MOREAU	Gilles CHATILLON	Elisabeth ESCURAT
Jean Pierre DEDRYVER	Yves MASSELON	Michel VINCENT	Jacqueline MASSON
Noël GAUCHET	Christophe GIRARD	Daniel CAILLOT	Augustin JANKECH
Karine MARCHAND	Numa VASSART	Ludovic FAGOT-REVURAT	Evelyne THEVENIN
Séverine COLIN	Philippe ROLLIN	Jacques MOREAUX	Jean GARÇON
Fredéric ROY	Christophe DAGOUNEAU	Cyril RENARD	Frédéric MAILLAULT
Patrice DRAGAN	Ronald POUSSON	Gérard LORIOT	Gérard LORIOT
Pascal PESSON	Charly GUILLAUMET	Christophe FASSIER	Joëlle CHARBONNIER
Mireille GATEAU	Isabelle PERDRIEUX	Jean-François SAURAT	Barbara ROY
Rémy CHARDONNERET	Thierry CHARDONNERET	Rémy CHARDONNERET	Marc ESPEJEL
Pascal GIRARD	Sylvie DUMONT	Pascal GIRARD	Michel RAPIAT
Didier LEBAUPIN	Didier LEBAUPIN	Guy MAZOIRE	Alain-Michel BLANCHARD de LA BUHARAYE
Christine BLOND	Nathalie FOREST	Éric CLAVEL	Didier RICHE
Serge DEMAS	René LOUIS	François SCHWARZ	Bernard SOULAT
Christophe FRAGNY	Anne LEROY	Fabrice BARDON	Cyril BONNEAU
Nelly PILLON	Cédric AFFAIRE	Michel JOLY	Pascal DEFOSSE
Séverine BLOT	Christophe BLANLUET	Yannick DUMAS	Marie-José CHABANNES
THOMAS Servane	POLIER Séverine	BARBIER Roger	COLAS Gilles
Philippe MARTIN	Sylvie CESBRON	Serge REIGNER	-
Cécile BENOIST D'AZY	Gilles THÉBAULT	David COLAS	Jean-Philippe CLÉMENT

7. Commission locale d'évaluation des charges transférées

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, en désigne les membres comme suit.

Elisabeth ESCURAT	Sandra BOUILLON	François SCHWARZ
Michel VINCENT	Emmanuel POYEN	Catherine RAFFALLI
Daniel CAILLOT	Régine ROY	Pascal THEVENET
Éric VENUAT	Ingrid GRZESKOWIAK	Pascale SIMONNET
Christine JAMET	Marie-Christine VINGDIOLET	François GAUTHERON
Jean-Marie MONNETTE	Daniel BARBIER	Roger BARBIER
Justine GUYOT	Guy MAZOIRE	Guy HOURCABIE
Cyril RENARD	Jean-Yves FOREST	David COLAS
Pierre THEVENARD	Eric CLAVEL	

8. Commission d'appel d'offre

L'article L 1414-2 renvoyant à l'article 1411-5 du CGCT stipule que la commission d'appel d'offres est composée, lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale, par le Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cet article prévoit également la désignation ou l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, en désigne les membres comme suit.

Titulaires

Jean-Yves FOREST
Justine GUYOT
Jean-Marie MONNETTE
Pierre THEVENARD
Pascal THEVENET

Suppléants

Éric CLAVEL
David COLAS
Guy HOURCABIE
Cyril RENARD
Éric VENUAT

9. Représentation aux organismes extérieurs

Il est proposé au Conseil de désigner les représentants de la Communauté de Communes dans les organismes extérieurs.

➤ **Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères du Nord Allier**
Syndicat mixte fermé qui assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur Cossaye, Laménay, Lucenay les Aix, Toury-Lurcy.

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaires

Alain-Michel BLANCHARD de LA BUHARAYE
Éric CLAVEL
Caroline GODON
Philippe MARTIN
Serge REIGNER
Didier RICHE
Évelyne THEVENIN
Éric VENUAT

Suppléants

Yan BILLON
Olivier CROUZET
Ludovic FAGOT-REVURAT
Jean-Yves FOREST
Michel MARTIN
Guy MAZOIRE
Christophe MORIZOT
Marie-Christine ROCHU

➤ **Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais**

Syndicat mixte ouvert qui a pour objet le développement du Canal du Nivernais, par l'aménagement, l'équipement, la promotion, la gestion et la commercialisation des zones d'aménagement touristique, de ports de plaisance et toutes actions visant à renforcer l'attractivité et le développement économique et touristique de cette voie.

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaires

David COLAS
Christophe FRAGNY
Noël GAUCHER
Guy HOURCABIE

Suppléants

Cécile BENOIST D'AZY
Anne LEROY
Philippe ROLLIN
Régine ROY

➤ **SIEEEN – collège électoral du comité syndical pour la compétence Eclairage public**

Le SIEEEN est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Syndicat mixte ouvert à la carte, il est accessible aux communes, aux communautés de communes et au Conseil départemental de la Nièvre. Les collectivités peuvent ainsi adhérer à l'ensemble de ses compétences

ou à celles de leur choix. La CCSN adhère au titre du transfert de l'éclairage public sur les sites communautaires.

Sont désignés à l'unanimité :

Eric CLAVEL
Laurent FONGARO
Pierre THEVENARD

➤ **SIEEEN – comité syndical compétence déchets ménagers.**

La CCSN adhère au titre du transfert de la compétence traitement des déchets ménagers sur les communes qu'elle collecte en régie (nord de la Loire et Decize).

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaires
Augustin JANKECH
Jean-Marie MONNETTE
Régine ROY

Suppléants
Cyril BONNEAU
Michel RAPIAT
Barbara ROY

➤ **SIEEEN – collège électoral du comité syndical pour la compétence « Pack de Services »**

La CCSN adhère au titre de la compétence « Pack de Services » contenant notamment le remplacement régulier du matériel informatique, la mise à disposition de logiciel métier, le support et l'assistance informatique, un système d'information géographique.

Sont désignés à l'unanimité :

Olivier CROUZET
Caroline GODON

➤ **SIEEEN - Commission Consultative Paritaire de l'énergie**

Cette commission est une instance de consultation créée par la loi de transition énergétique qui définit des orientations pour le territoire. Elle permet des échanges entre les EPCI et leur syndicat afin de déterminer des actions cohérentes à l'échelle départementale.

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaire
Régine ROY

Suppléant
Jean-Yves FOREST

➤ **Société Patrimoniale de la Nièvre (Conseil d'administration)**

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale, la Sem a pour objet de procéder à des opérations de reconversion, réutilisation et réhabilitation de locaux existants, et de réalisation de bâtiments neufs à usage de services et d'activités et de mettre ceux-ci sur le marché tant en milieu urbain que rural. La CCSN possède 6,4% des actions.

Sont désignées à l'unanimité :

Justine GUYOT
Régine ROY

➤ **Conseil Surveillance de l'Hôpital de Decize**

Le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Ses missions sont détaillées à l'article L6143-1 du Code de la Santé publique.

Un débat s'ouvre.

Madame Jamet et Monsieur Rollin font état de leurs candidatures.

Madame Guyot s'étonne de la candidature de Madame Jamet et précise qu'à la Ville de Decize une place a déjà été faite à l'opposition dans toutes les commissions.

Madame Jamet précise que sa candidature n'est pas une candidature d'opposition mais de vocation.

Madame Vingdiolet intervient pour dire qu'en tant qu'élue communautaire, on vote et on respecte le résultat du vote.

Monsieur Daguin intervient pour demander dans quel état d'esprit seront les candidats au Conseil de surveillance au regard de la situation des hôpitaux. Il dit que depuis 2 ou 3 ans on dénonce les attaques faites aux services publics sur le secteur. Il ajoute que sur Decize se pose la question du maintien de l'hôpital et qu'il faut être dans une dynamique de revendication au sein de la structure.

Monsieur Rollin dit qu'il est naturellement candidat car il s'est impliqué dans le service public en général et pour le Centre hospitalier de Decize en particulier. Il dit que nombreux dans le Conseil municipal ont participé à la suite de Justine Guyot à la défense de l'hôpital mais que l'on n'a pas vu les membres de l'opposition.

Madame Jamet répond que le mieux est de voter. Elle dit qu'au niveau de sa vie professionnelle, elle a été 26 ans au Centre hospitalier de Decize (infirmière et cadre de santé, dans tous les secteurs). Decizoise depuis 1984, elle a à présent quitté la fonction publique et exerce son activité dans un service de santé au travail d'une grande entreprise du territoire.

Madame Jamet fait état de rencontres avec les médecins et les employés et expose les lignes qu'elle souhaite défendre :

- Réalisation d'un diagnostic de l'offre de santé sur le Sud Nivernais pour construire demain
- Inscription dans le Plan hôpital 2018-2022 : remettre le patient au centre, renforcement du lien avec la médecine de ville, reprise des dettes
- Apporter sa contribution aux dossiers spécifiques : chirurgie ambulatoire, filière gériatrique, prise en charge des sorties d'hôpital en lien avec la médecine de ville
- Poser la question de la place des élus locaux dans le Ségur de la santé
- Apporter sa contribution à la définition des besoins et des investissements.

Madame Guyot intervient et ajoute qu'elle le fait es qualité de Présidente du Conseil de surveillance. Elle dit que le Schéma régional a fléchi Clamecy et Decize comme services d'urgences à fermer. Elle dit reconnaître les compétences de Madame Jamet, mais lui fait remarquer qu'elle n'était pas présente pour défendre le centre hospitalier.

Elle dit que la majorité était là, notamment lors de la transformation du service de chirurgie conventionnel vers l'ambulatoire.

Elle ajoute qu'il y a une problématique financière : une dette d'environ 8 Millions et une mise sous tutelle de l'ARS qui a conduit à un plan d'action de 4 Millions.

Elle dit s'être opposée à la position du Député lors de la fermeture du service de chirurgie conventionnel et ajoute que Philippe Rollin prendrait la succession de Madame Bernard avec un objectif de communication des services offerts par l'Hôpital de Decize. Elle soutient que la proposition de Monsieur Rollin s'inscrit dans la continuité de son investissement.

Monsieur Daguin dit qu'il entend ce qui a été dit mais trouve que l'on est court dans la réflexion, notamment en regard du projet régional de santé qui continue à fermer des lits et à réduire les effectifs en organisant la casse du système de santé. Il ajoute qu'il faut dénoncer et faire des propositions ; que le Ségur, c'est une catastrophe : pas de moyens supplémentaires pour des lits ou pour des effectifs ; qu'on continue à ne pas répondre à l'attente des professionnels ; que le plan de financement de la Sécurité sociale prévoit 3 Milliards en moins pour les hôpitaux. Il conclut sur le point que, quand on va siéger on nom de la Communauté de Communes, il faut avoir tout cela en tête.

Monsieur Lemoine intervient pour dire que Madame Jamet connaît son travail mais qu'il ne l'a jamais vu ; il ajoute qu'avec Madame Guyot on peut avoir un dialogue sur le sujet. Il termine en disant à Madame Jamet qu'il ne remet pas en cause son investissement professionnel mais soutient que pour ce dossier-là, on doit avoir déjà assumé.

Votants : 43 Christine JAMET : 18 Philippe ROLLIN : 25

Est désigné Philippe ROLLIN.

➤ **Syndicat Mixte du SCOT**

Le syndicat a pour objet l'élaboration, le suivi d'un schéma de cohérence territoriale conformément aux articles L.141-1 et suivants du code de l'urbanisme et de tout autre texte qui viendrait s'y substituer ou le compléter.

Sont désignés à l'unanimité moins une abstention :

Titulaires

Elisabeth ESCURAT
Daniel FAIVRET
François GAUTHERON
Gérard LORIOT
Catherine RAFFALLI
Philippe ROLLIN
Régine ROY
François SCHWARZ
Marie-Christine VINGDIOLET

Suppléants

David COLAS
Gérard DAGUIN
Pascal GIRARD
Guy HOURCABIE
Christine JAMET

➤ **Association « Préfiguration du GIP Loire Destination Itinérances »**

Cette association a pour but de :

- *Organiser et mener à bien la création du GIP Loire Destination Itinérances*
- *Piloter, animer et faciliter la mise en œuvre du projet Loire Destination Itinérances et de la stratégie touristique de la Destination*
- *Mettre en œuvre les actions collectives à l'échelle de la Destination*

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaire

David COLAS

Suppléant

Marie-Christine VINGDIOLET

➤ **Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre « Nièvre Attractive »**

Cette association a notamment pour objet :

- *L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de développement touristique de la Nièvre*
- *L'expertise et le conseil dans l'évaluation et l'amélioration de l'offre*
- *L'information, l'animation et la fédération de tous les acteurs du tourisme et des loisirs, publics et privés du département*

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaire

Marie-Christine VINGDIOLET

Suppléants

David COLAS
Régine ROY

➤ **Association « Eaux de Nièvre »**

L'association a pour objet de relancer les eaux de Nièvre, production historique abandonnée au milieu des années 70.

Est désignée à l'unanimité :

Régine ROY

➤ **Association « Maison de l'emploi et de la formation et de l'économie du Sud Nivernais »**

Cette association a pour but de réunir et de coordonner les actions des différents partenaires œuvrant dans le domaine de l'insertion, notamment économique.

Sont désignés à l'unanimité :

Justine GUYOT
François SCHWARZ
PascalTHEVENET

➤ **Syndicat Mixte « Nièvre Numérique »**

La CCSN a transféré à ce syndicat mixte la compétence : Aménagement numérique du territoire :

- *l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques*
- *la gestion des services publics correspondant à ces infrastructures et réseaux.*

Est désigné à l'unanimité :

François GAUTHERON

➤ **Agence Économique Régional Bourgogne Franche Comté - Assemblée spéciale**

Société Publique Locale dont l'objet, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, d'accompagner le maintien, le développement et l'attractivité du territoire et d'assurer la promotion économique. La CCSN détient 0,5% du capital.

La CCSN élit le représentant à l'AG et à l'Assemblée spéciale qui désigne 7 représentants au Conseil d'administration.

Est désignée à l'unanimité pour ces deux mandats :

Régine ROY

➤ **SPL Confluence**

La SPL a pour objet :

- *exploitation d'installations touristiques et événementielles*
- *assurer les fonctions d'office du tourisme*
- *animations événementielles, culturelles et de loisirs*
- *exploitation d'un centre technique fluvial*
- *exploitation d'hébergement et d'activités touristique ou ludiques.*

Société Publique Locale dont la CCSN détient 90% des actions et dont les communes de Decize, Lucenay, Cossaye, Lamenay, Sougy, Avril, Fleury, Saint Germain détiennent le reste du capital.

La CCSN désigne son représentant à l'Assemblée générale et ses 10 représentants sur les 12 du Conseil d'administration.

Est désignée à l'unanimité à l'Assemblée générale :

Régine ROY

Un débat s'ouvre.

Madame Roy présente le Conseil d'administration (CA) de la SPL et dit qu'il pourrait être envisagé une modification statutaire pour permettre une participation de l'ensemble des Communes au CA.

Madame Jaillot dit qu'elle est très étonnée de ne pas faire partie des noms proposés pour le CA et dit avoir assisté à toutes les réunions.

Madame Bouzoula dit que la place de Decize a été réduite : de deux, Decize passerait à un.

Madame Roy précise que la Communauté, c'est maintenant 20 Communes.

Madame Bouzoula propose de conserver la place de Decize et d'envisager une modification statutaire ensuite.

Pascal Thévenet propose que parmi les dix, il y ait les fondateurs et que l'on revoit pour faire évoluer les statuts ensuite.

Madame Guyot abonde dans le sens de Monsieur Thévenet.

Monsieur Renard dit qu'au regard de l'actionnariat à 90% à la CCSN, la SPL appartient à toutes les Communes.

Madame Vingdiolet dit qu'il avait été envisagé de faire entrer au capital l'ensemble des Communes. Elle ajoute que la SPL gère l'office du tourisme et que c'est un enjeu en regard de sa délégation.

Madame Jamet dit que si l'on pense « compétences », il faut que les Vice-Présidences concernées intègrent le Conseil d'administration.

Madame Guyot dit que, historiquement, il y a un attachement des communes fondatrices. Elle dit ne pas remettre en cause le fait qu'il faut faire entrer de nouveaux membres, mais que, rejoignant sur cela la position de Monsieur Thévenet, il faut faire les choses progressivement.

Monsieur Schwarz dit être d'accord avec Monsieur Thévenet, ajoutant que les statuts ont déjà été modifiés sur la question de l'âge, pourquoi ne pas faire encore une fois.

Madame Roy dit qu'une évolution statutaire est envisageable et souhaitable pour faire entrer toutes les Communes et repousser la limite d'âge pour permettre aux Maires de Sougy et d'Avril de revenir au CA.

Monsieur Poyen dit avoir entendu la position des membres fondateurs et souhaite à présent le positionnement des sages.

Monsieur Gautheron intervient en tant que témoin, il dit qu'au départ elles étaient 5 Communes au sein de la Communauté, qu'elles ont pris la gestion directe des équipements via un EPIC finalement trop lourd à gérer et conduisant à la création d'une structure plus souple : la SPL, choix pragmatique conciliant l'efficacité du privé et le développement territorial. Il explique ensuite le développement de la structure avec le complexe de la Jonction et le CTF.

Madame Guyot intervient pour dire qu'il faut aussi prendre en considération l'emplacement géographique des installations que gère la SPL.

Monsieur Forest intervient vis-à-vis des informations qu'il a demandées dernièrement sur la SPL et dit être rassuré. Il dit être d'accord avec une modification des statuts, que cela va dans le bon sens.

Madame Guyot dit qu'il y a un déficit d'information sur ce qui se passe à la SPL, et propose qu'il puisse y avoir des temps d'information sur ce qui se passe à la SPL.

Monsieur Colas rappelle les motions de sa Commune dans le sens d'une entrée au capital de la SPL et pose la question du fonctionnement des commissions réglementaires du délégant. Il conclut en disant qu'il est nécessaire, en tant qu'élu CCSN, d'avoir un retour sur ce qui se passe à la SPL.

Monsieur Renard dit avoir fait part de son intérêt à être au CA, sans être contre Decize mais pour apporter un regard extérieur.

Sont désignés à l'unanimité au Conseil d'administration :

Sandra BOUILLON

David COLAS

Jean-Yves FOREST

Annick JAILLOT

Guy MAZOIRE

Philippe ROLLIN

Régine ROY

François SCHWARZ

Eric VENUAT

Marie-Christine VINGDIOLET

10. Soutien au tissu économique : Engagement dans le dispositif départemental de relance du tourisme « Essayez la Nièvre »

Afin d'accompagner les opérateurs du tourisme dans la sortie de la crise sanitaire, l'Agence d'attractivité et de développement touristique de la Nièvre « Nièvre Attractive » propose à chacun des EPCI de la Nièvre de participer au dispositif "Essayez la Nièvre". Celui-ci répond à deux objectifs : assurer la promotion du territoire en le faisant découvrir aux familles de la région parisienne et relancer l'économie du tourisme en apportant une aide directe aux professionnels. Le principe : Une semaine en gîte meublé (valeur de la location : +/- 500 € par gîte et par semaine) pour une famille (10 familles par EPCI / 100 familles en total dans la Nièvre). La période choisie est la dernière semaine du mois d'août 2020.

Les familles ciblées seront sélectionnées par tirage après candidature sur le site internet mis en place par l'ADT.

Les hébergements sélectionnés ont dû respecter un cahier des charges établi par Nièvre Attractive : - les propriétaires doivent être capables de jouer un rôle d'ambassadeur de la Nièvre (disponibilité) - le gîte doit être représentatif de l'immobilier local avec pour objectif d'attirer/séduire le visiteur à venir habiter en Nièvre. Il doit compter au minimum 2 chambres et qualitatif (en lien avec le référentiel de la cible) et labellisé si possible.

Aussi, au vu des statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « promotion du tourisme » et considérant que les intercommunalités de la Nièvre, le Département de la Nièvre et Nièvre Attractive se sont mobilisés pour soutenir les professionnels du tourisme nivernais, il est proposé au Conseil communautaire d'allouer une enveloppe de 5 000 € pour le dispositif suivant "ESSAYEZ LA NIEVRE" et d'autoriser la Présidente à signer une convention de participation avec chacun des prestataires partenaires.

Madame Vingdiolet et Monsieur Colas font part de leur soutien au dispositif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

11. Soutien au tissu économique : dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

L'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permet aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne de ceux des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19. Seront ainsi éligibles les entreprises de ces secteurs réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel hors taxes. Les collectivités territoriales peuvent instaurer, par une délibération adoptée entre le 10 juin et le 31 juillet 2020, une réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût, en cas de délibération, sera partagé à parts égales entre les collectivités territoriales et l'État.

Le coût pour la Communauté de Communes estimé par les services de l'Etat s'établit à environ 9 000 €, toutefois des recoupements effectués par les services de la Communauté peuvent laisser supposer un coût supérieur, restant toutefois mesuré.

Il est proposé au Conseil d'instaurer ce dégrèvement ciblé dont le coût s'imputera sur l'enveloppe dédiée établie au Budget primitif.

Un débat s'ouvre.

Monsieur Daguin demande des précisions sur les entreprises éligibles.

Monsieur Fongaro pose la question de l'information des entreprises concernées.

Il est répondu les entreprises éligibles seront fonctions des codes APE retenues au niveau national et que la réduction se fera automatiquement sur les feuilles d'impôt.

Monsieur Poyen fait remarquer que les nouvelles entreprises ne seront pas concernées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

12. Fonds de concours communautaire 2020

La Communauté de Communes Sud Nivernais (CCSN), par l'instauration d'un fonds de concours communautaire, a la volonté d'accompagner ses 16 communes de moins de 1 000 habitants (population municipale) dans leurs projets n'entrant pas dans les critères du contrat-cadre de partenariat 2018-2020 entre le Conseil Départemental de la Nièvre et la CCSN.

Ce fonds de concours, mis en place sur la période 2018-2020, est doté d'une enveloppe annuelle de 100 000 €, et mis en œuvre dans le cadre du règlement adopté par le Conseil le 25 juin 2019.

Les communes ont été invitées à proposer leurs projets avant le 30 juin 2020 (en raison de la crise sanitaire et du report du second tour des élections, les communes de Cossaye, Lucenay-lès-Aix et Sougy-sur-Loire avaient jusqu'au 15 juillet 2020).

À cette date, 13 demandes de fonds de concours ont été reçues.

Ces demandes ont été présentées au Bureau communautaire le 21 juillet. Elles ont fait l'objet d'un avis favorable. Aussi, dans le cadre des dispositions de l'article L5214-16 du CGCT et du règlement du 25 juin 2019, il est proposé au Conseil d'octroyer les fonds de concours suivants :

Projet	Commune	Budget prév. HT	Fds concours
Construction d'un kiosque sur les deux places de la commune	La Fermeté	19 172,00 €	9 586,00 €
Aménagement de l'extension du cimetière	<i>Lamenay-sur-Loire*</i>	11 424,55 €	5 712,27 €
Réhabilitation de la toiture de la maison des Gardes	Avril-sur-Loire	18 405,00 €	9 202,50 €
Agrandissement de la boulangerie	<i>Fleury-sur-Loire*</i>	24 954,10 €	12 477,05 €
Aménagements de sécurité rue des Essarts	Saint-Ouen-sur-Loire	14 382,84 €	7 191,42 €
Rénovation du monument sur la place du village	Saint-Germain-Chassenay	23 977,50 €	11 988,75 €
Réfection des lavoirs communaux	Thianges	13 755,37 €	6 877,68 €
Remplacement des fenêtres de l'école	Champvert	18 405,86 €	9 202,93 €
Aménagement de sécurité routière de la D 136	<i>Verneuil*</i>	24 868,20 €	12 434,10 €
Création d'un cheminement PMR à la salle des fêtes	<i>Toury-Lurcy*</i>	9 716,00 €	2 429,00 €
Réfection et création de sanitaires et de postes de lavage de mains pour la mairie et l'école	Devay	5 188,75 €	2 594,37 €
Restauration de la cloche 2 de l'église	Druy-Parigny	6 594,00 €	3 297,00 €
Réfection du lavoir-abreuvoir de la fontaine Bonne Dame	<i>Béard*</i>	13 514,77 €	6 757,39 €
Total	13 projets	204 358,94 €	99 750,46 €

*en italique, les communes considérées comme prioritaires car elles n'ont pas sollicité le fonds de concours en 2019.

Un débat s'ouvre.

Madame Roy propose de réfléchir à étendre l'enveloppe aux communes qui ont eu un second tour.

Messieurs Forest et Gautheron interviennent en disant avoir des projets.

Monsieur Vénuat dit qu'il ne déposera pas de projet cette année en raison du sinistre subit par sa Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

13. Restitution du « Garage de Devay » à la Commune

La Communauté de Communes Sud Nivernais gère, au titre d'une mise à disposition suite à transfert de compétence, un ensemble immobilier utilisé jusqu'à ce jour par le garagiste de Devay au titre d'un bail commercial.

L'exploitant part à la retraite et l'activité n'est pas reprise.

La Commune de Devay demande, dans une perspective de valorisation immobilière à d'autres fins que la location commerciale, de pouvoir en reprendre la maîtrise.

Considérant que rien ne s'oppose à cette demande, il est proposé au Conseil de procéder à la désaffectation totale du bien de son usage locatif commercial pour que, conformément à l'article L1321-3 du CGCT, la Commune de Devay, propriétaire, recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur le bien à titre gratuit.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

14. Constitution de servitudes au profit d'Enedis SA

En application de la délibération 2020/06 du 18 Février 2020, un bail emphytéotique a été conclu pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque à la Zone du Four à Chaux à Decize.

Le raccordement dudit parc nécessite la constitution de servitudes sur des terrains appartenant à la Communauté de Communes, à savoir les parcelles AB75, AB 112, AB127, AB163, AB164, dont l'objet est le suivant :

- Etablir à demeure dans une bande de 3 mètre(s) de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 52 mètres ainsi que ses accessoires (parcelle AB75) et 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ de 615 mètres ainsi que ses accessoires (autres parcelles)
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Ce en contrepartie de deux indemnités uniques et forfaitaires de 20 €.

Pour honorer les engagements de la Communauté de Communes auprès de l'exploitant du Parc, il est proposé au Conseil de consentir à ces servitudes et d'autoriser la Présidente à signer les deux conventions correspondantes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h30.